



## **CSP VALENCIENNES Agglomération** **L'UNSA Police reçue par M. BONNERRE**

**Le mardi 15 septembre 2020, une délégation de L'UNSA Police, composée de Jonathan BIVIGLIA délégué départemental Nord et David CARPENTIER délégué de secteur a été reçue en audience par M. le commissaire divisionnaire Borris BONNERRE, chef de la CSP Valenciennes agglomération.**

***Préambule :*** *présentation des délégués de service et communication des membres du bureau UNSA Police de la CSP Valenciennes agglomération ainsi que du responsable de secteur David CARPENTIER.*  
***L'UNSA Police souhaite la bienvenue au chef de service dans ses nouvelles fonctions.***

Lors de cette audience ont été évoqués de nombreux sujets:

- Mise en place de la réforme judiciaire
- Problème des « nuitoux » ( maintien du cycle horaire/ matériel)
- Possibilité ou pas de changement d'horaire pour certaines unités (roulement/bac/bp centre/uop/ect...)
- Non application de la procédure simplifiée en matière de STUPS
- Problématique des 16 000 dossiers en portefeuille sur la circonscription
- Mutations inter-services
- Pénurie d'effectif dans certains services
- Évocation de dossiers individuels
- **Remise d'un cahier revendicatif concernant les problèmes du GAJ cyclique**

***M. le central :*** *« je suis pour un discours de transparence, je suis en attente d'instruction concernant la mise en place de la réforme judiciaire, donc impossibilité de vous communiquer un calendrier précis sur la mise en application à ce jour.*  
*Je désire être pragmatique, dans un premier temps je mettrai en place la réforme judiciaire sur mon agglo, puis après, je ne ferme pas la porte à des modifications d' horaires pour certaines unités, je reste ouvert à la discussion.*  
*Il faudra analyser les projets de changements d' horaires dans sa globalité afin de garder une cohérence et répondre aux contraintes opérationnelles.*  
*J'étudierai le cahier revendicatif du GAJ avec attention et la réforme judiciaire permettra de redistribuer les cartes en profondeur.*  
*Concernant la non application de la procédure simplifiée en matière de STUPS, le parquet à une politique volontariste et délivre beaucoup de convocations.*  
*Je ne suis pas contre une simplification de cette procédure, je dois échanger prochainement sur cette thématique avec le parquet. »*

**Pour les dossiers individuels et pour toutes informations sur cette audience, veuillez prendre contact avec vos délégués**



*« L'UNSA Police rappelle que La loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a étendu à l'infraction d'usage illicite de stupéfiants la possibilité de recourir à la procédure d'amende forfaitaire délictuelle (AFD), prévue par les articles 495-17 à 495-25 du code de procédure pénale.*

***L'objectif de l'amende forfaitaire délictuelle est d'alléger la charge de travail des policiers en permettant de traiter, de manière simplifiée ces délits, à partir du PVE accessible depuis les terminaux Néo.***

*Ce qui ne serait pas un luxe avec 16000 dossiers en attente...*

*Dans un souci de cohérence de la politique pénale et d'égalité entre les justiciables, il nous apparaît nécessaire que la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions obéisse à des instructions nationales.*

*Comment expliquer que d'une ville à une autre, d'un département à un autre, la loi soit appliquée différemment ?*

*L'UNSA Police saisit les instances nationales sur ce sujet. »*

*Jean-Marc TRANCHANT  
Secrétaire zonal*

**Contacts :**

**Délégué départemental Nord :**  
Jonathan BIVIGLIA 06 20 81 76 62

**Délégué de secteur Valenciennes Maubeuge  
Douai Cambrai :**  
David CARPENTIER 07 82 11 86 61



***UNSA Police, le langage de vérité !***

Contacts : 06 37 61 24 04 - [unsapolice.zonenord@gmail.com](mailto:unsapolice.zonenord@gmail.com)

